des cendants de Sillores



Antoine Berger x Catherine Laurenson

Obligation par Antoine, tailleur d'habits, en date de 30 juillet 1794 (12 thermidor an II)

Ou 12 thermid on titre nouvel de 11" Sublic and epartement INOTE Se d'Judre, districte De Judrelibre, Se des pour antre Sula Commune de Richelaine, Ci-Devant of LO Jun Levrous Chef, lieu de Cautou Soussique Le Lu l'apresence des temoins Ciapres Nue faulle nommerc. WICM bresenta le Citoyen Vilvain Derge tailleur shabits, Le la Citoyeune Wacherine d'aurenson, da femme de Ly bien le Diemem authorisée, pour & Effer er Valliditte Des presenter Demourants la Celle d'ette Commune de Kichelaines Il quela ou reconne tre proprietaires, vossesseure, detempteure, et jouissante dune Maison Villese la Cette Vitte Commune De richelaine, rice Chambague, Composée de Deup Chambrer aurer de Chaussee done One nousellemene Construite, ouil y avoir Une porte Cochere Deux Chambres haute Vue Care Jour Lancience Chambre, Une Soutique Sur tarie, Cour, are fout of celle Une petite & bambre, again Chemina grevier qui reigne dev les Chambre, badse Au pay Dans La Care, qui jourse la total

Du levam la maison de Jean Morme momission et louis Chausin. du luid, Celle des Du Couch am la ditte reie de Chainpagne, Le du Septembrion. La maison de étienne Delys, tailleur, le Chacutian appellée, Sain Jægue, de Sur laquelle maison Il est amuellemen du le Sins Messidor de Chaque année le du lien Vile, le jour de aint Le an Baptiste, du Citoyen Vincem allion, Janchais proprietaire Demeur aut auss) Lu Celle ditte Commune de Michelains Cy presen Ce a cceptaule, Cesta. & cavow, La Somme de ouze lister de rente fontière annelle, et perpetuelle faisans Parlie de plut grosse Reule, Suivant le Contract Créatif rem le Citoyen Basser lun de nous Motaires, le Vinge elip Novembre mil Sept Com doing outer nearly, View Stile al procomoissance Du Dinghou Jauview wil depri Dem doispointe treize rate le meme notoire dublie par de feum dilvain dauranton pere de la d'îlle Citoyeure Jeune du die Octopen Borgé Le « lacte du Veire Novembre, mil Tepr Cent quatre linge quatre, and View Stile preds? Devane Moit Citogen Basseyque du à Commette minute, Dicemene La for was, tout les Dits actes Ch Consequence le Dil Biloyen Bongi & da femme

Ve Vou Coaj sintement, le Volidairement lun pour lautre And 'lup etaul pour le tom Jous les renonciations de proil Touris, le obliger paper loditte Soume de oure livrer de reule de la nature dus ditte louis de la la mature dus ditte le la comple de touter supositions nationale generallement quelconque, andesire Que Contract Creatifely Dested Datte a chacen Jour tip messidor, tam quila attrout roprietaires, possesseur, det empleur Le Jours saul Dela dille maison, le sepundances Jour Les peiner, et Contrainler poisse, Vu Chacun terme, a de fam de paje un ent D'Essecution, Kallua Escention, & De Sourcie alexa Depend Due grosseded presenter andi Citogen allier, Carains, Robeic le passe audit Nichelaine, maison The sinte. alliente Foure, therewild or lan execute relar publique foise the examination presence des presence des Citoyens and referan perruguing de le more l'usigne Aprinellier . Demeurante lous les Deux de Gelle Ville Commune de Michelaine, temoins, à l'esequis qui ou d'igne auce las Dilles parties estaminente de reste blud . De latien, lande woud udtaire lanke present apres decline forte Conge Laurançon famme Ber allung Lanfinger andres jehans Bornet & Juliev nowine Si Duringistre à l'Dichelaire Lois herre